

L'obligation de santé et de sécurité de l'employeur et du salarié

🕒 1 journée + ½
journée de recyclage*

10,5 h en présentiel ou
en distanciel

EN INTER OU INTRA-
ENTREPRISE

900 € HT / personne

Modalités : contacter

sguilbaud@racine.eu

Délais d'accès : 1 mois

OBJECTIFS

#1

Acquérir les principes fondamentaux en matière de santé et de sécurité au travail ;

#2

Maîtriser les principales obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail ;

#3

Développer des connaissances et des réflexes en matière de prévention des risques psychosociaux ;

#4

Questionner les pratiques en place dans l'entreprise et identifier les points de vigilance ;

#5

Mieux accompagner les équipes de terrain sur ces sujets.

PUBLIC VISÉ

Collaborateurs de la fonction Ressources humaines,
Juriste en droit social

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation des compétences acquises via un quizz de fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique
Méthode participative, (questions/réponses..)
Support pédagogique remis au bénéficiaire de la formation

INTERVENANTE



Anne-Laure MARY-CANTIN, Avocat associée,
Spécialiste en droit du travail
Cabinet Racine Nantes

PROGRAMME

📅 JOUR 1 (7h)

PREAMBULE – LES CONTOURS DE L'OBLIGATION DE SECURITE

I. La notion d'obligation de sécurité

II. La notion de risque professionnel

III. Focus sur la situation des salariés travailleurs en situation de handicap

IV. Les acteurs de la prévention et du traitement des risques professionnels

PARTIE I. L'ÉVALUATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

I. Les principes généraux de prévention

II. Le cadre général légal et réglementaire

1. Le code du travail
2. Le plan de santé au travail
3. Les dispositions conventionnelles
4. Les règles édictées par les Caisses d'assurance maladie

III. Le cadre de l'entreprise

1. L'évaluation des risques
2. la formation du personnel
3. l'information du personnel
4. la surveillance médicale des salariés
5. L'élaboration du programme annuel de prévention des risques et du rapport annuel
6. Les obligations spécifiques à la prévention de la pénibilité au travail
7. la conformité des équipements et des outils de travail
8. Les EPI

PARTIE II. LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT ET DES RISQUES PROFESSIONNELS

I. L'identification des risques professionnels : focus sur les risques psychosociaux

II. Les outils juridiques de prévention et de traitement des situations de risques professionnels

1. Les outils de prévention des risques professionnels (RPS)
2. Les outils juridique de traitement des risques professionnels

📅 JOUR 2 (3,5 h)

* ½ journée de recyclage sous forme d'un questions/réponses et de cas pratiques ;

Les éventuelles interrogations de chacun des participants sont collectées en amont de cette demi-journée.